

avait convaincu les officiers que l'inauguration d'un fonds de retraite était une mesure sage, et que l'argent était bien employé. Il croyait que la compagnie épargnerait suffisamment sur le bilan des dommages pour leur permettre de solder le coût de ce fonds de retraite.

Et qu'il demandera au gouvernement de se procurer et de déposer sur la table du Sénat des copies authentiques des règles et ordonnances passées par la compagnie du Grand-Tronc, en vertu des articles 5, 6, 7 et 8 du chapitre 89 des lois du Canada, 1907.

L'honorable M. SCOTT : J'ai écrit à M. Wainwright, et je n'ai reçu aucune réponse de lui. Je crois que le ministère des Chemins de fer et Canaux lui a également écrit et que, lui aussi, n'a reçu aucune réponse. Naturellement, c'est une affaire de pure courtoisie, et je croyais que nous pouvions obtenir de cette manière les renseignements que nous avons demandés.

L'honorable M. FERGUSON : Laissons cette interpellation en suspens jusqu'à mardi. Je tiens à cette suspension parce que je voudrais bien faire comprendre la portée de la question.

L'interpellation est suspendue.

COMMISSAIRES DU PORT DE QUEBEC.

INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY :

Quelles sont les personnes nommées par le gouvernement, depuis 1896, pour faire partie du bureau de la commission du port de Québec (Harbour Commission) avec la date de chacune des nominations en question?

L'honorable M. SCOTT : La réponse est comme suit :

Jean-Baptiste Laliberté, 30 octobre 1896 ; Narcisse Rioux, 3 octobre 1896 ; Dosithé Arcand, 3 octobre 1896 ; Harold Kennedy, 30 octobre 1896 ; Wm M. McPherson, 3 octobre 1896 ; Royer Larue (*vice* N. Rioux, décédé), 19 janvier 1907 ; I. S. Thom (*vice* H. Kennedy, retiré), 31 août 1907.

TRAVAUX DE REPARATION A LA TERRASSE DUFFERIN.

L'honorable M. LANDRY :

Est-ce l'intention du gouvernement de faire terminer avant les fêtes du 3e centenaire de Québec les travaux de réparation actuellement en cours à la terrasse Dufferin et aux terrains qui servent d'appui à la terrasse susdite?

L'honorable M. SCOTT : L'ordre a été donné de réparer les murs, et l'on espère terminer ce travail assez tôt pour permettre à la corporation de Québec de compléter la terrasse avant la célébration des fêtes du tricentenaire.

LOCATION DE TERRAIN DU GOUVERNEMENT DANS LA VILLE DE QUEBEC.

MOTION.

L'hon. M. LANDRY :

Qu'un ordre du Sénat soit donné pour la production de la correspondance échangée, depuis 1896, entre le gouvernement ou les autorités militaires et la ou les personnes qui ont demandé et obtenu le loyer du terrain appartenant au gouvernement et contenu dans le terrain compris entre les rues des Callières, Mont-Carmel, Haldimand et Saint-Louis.

La motion est adoptée.

PREMIERE LECTURE.

Bill (ZZ) intitulé : "Loi modifiant la loi du grain du Manitoba".—(L'honorable sir Richard Cartwright.)

LES MILICIENS A QUEBEC.

INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY : Avant que nous procédions à l'expédition des ordres du jour, puis-je savoir du gouvernement s'il a une réponse supplémentaire à donner relativement à l'appel de la milice à Québec. J'ai attiré, hier, l'attention de l'honorable ministre sur ce sujet, et il a répondu qu'il obtiendrait pour aujourd'hui de plus amples informations que celles qu'il possédait.

L'honorable M. SCOTT : La question a été posée au ministre de la Milice dans l'autre Chambre et il y a été répondu.

L'honorable M. LANDRY : Elle a été posée dans l'autre Chambre ; mais le premier ministre a répondu qu'en l'absence du ministre de la Milice il ne pouvait donner une réponse.

L'honorable M. SCOTT : J'ai remarqué dans le "Hansard" des Communes d'hier les remarques suivantes faites par sir Frederick Borden :

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense) : Il est inexact de dire que les troupes n'iront pas aux fêtes du troisième centenaire. Mais c'est un fait que des camps annuels d'instruction seront tenus, comme d'habitude, cette année, dans tout le Dominion, au lieu d'être tous tenus en un même point, à proximité de la ville de Québec, comme on l'avait projeté. Les exercices annuels des régiments urbains auront également lieu cette année comme d'habitude. La modification du programme que j'avais annoncé brièvement à la Chambre, il y a trois ou quatre semaines, s'est imposée surtout en raison de la difficulté des transports. On concevra facilement, j'en suis sûr, qu'un des principaux résultats que l'on doit avoir en vue, relativement à cette célébration du troisième centenaire, c'est la réunion à Québec du plus